

Fonds de recherche et de planification de la SNL : Caractéristiques des propositions solides

Puisque l'appel de cette année se déroulera selon un processus de demande en deux étapes, le présent document décrit les caractéristiques de propositions solides pour chacune des deux étapes.



ÉTAPE 1 – SECTION C – APERÇU DU PROJET

Sections	Éléments requis	Caractéristiques d'une offre solide
Étape 1 C.6 Organisations partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Brèves descriptions des organisations et des personnes participantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le demandeur définit la contribution particulière de chaque organisation partenaire, en lien avec des activités et des résultats attendus précis.

Étape 1 – Section D – Détails du projet

Sections	Éléments requis	Caractéristiques d'une offre solide
Étape 1 D.1 Résumé et description du projet (550 mots)	<ul style="list-style-type: none"> • Description claire de la question de recherche, de la lacune en matière de connaissances ou du problème visé par le projet. • Justification claire de l'importance d'aborder cette question. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le résumé du projet énonce clairement l'objectif du projet, les actions qui seront menées et les résultats attendus. • Le demandeur explique clairement la question de recherche à creuser ou le problème à traiter, et la manière dont il va l'aborder. • Le demandeur énonce clairement l'approche globale de l'exécution du projet ainsi que les résultats.

Sections	Éléments requis	Caractéristiques d'une offre solide
Étape 1 D.2 Objectifs et résultats (250 mots)	<ul style="list-style-type: none"> Description claire des objectifs du projet. Description claire des extrants attendus du projet : rapport de recherche, trousse d'outils, note d'information adressée aux décideurs, atelier, etc. Description des retombées escomptées. 	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs, extrants et résultats sont spécifiques au projet et décrits clairement. Les résultats attendus sont réalistes (pas surestimés), et les bénéficiaires potentiels des résultats (décideurs, organisations œuvrant auprès de groupes semblables, etc.) sont bien identifiés. Les objectifs et extrants ainsi que les résultats attendus s'inscrivent dans une même logique.
Étape 1 D.3 Pertinence du projet (500 mots)	<ul style="list-style-type: none"> Justification de la pertinence du projet en ce qui concerne les domaines d'intervention et les groupes vulnérables prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement. Description succincte et fondée sur des données probantes de la portée, de l'ampleur et de la complexité de la question ou du problème visé par la recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> Le demandeur doit démontrer comment son projet permettra d'acquérir des connaissances essentielles pour soutenir les groupes vulnérables prioritaires choisis. Le demandeur établit clairement le lien entre les objectifs du projet et les domaines d'intervention et les groupes vulnérables prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement. Le demandeur possède des connaissances vastes et détaillées sur le sujet, et renvoie aux recherches, aux données ou aux constats documentés les plus récents pour montrer les lacunes dans les connaissances. Dans les cas où la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), une autre organisation ou d'autres chercheurs ont décelé une lacune dans les connaissances, le demandeur fait référence à ce constat et explique comment le projet cherche à combler le manque. L'approche et l'ampleur de la recherche ou de l'activité proposée sont adéquates et permettent de répondre à la question ou de combler le manque en matière de connaissances. Le demandeur décrit les retombées potentielles importantes du projet à l'échelle régionale et nationale. (Comment les résultats pourraient-ils être utilisés dans d'autres municipalités, provinces ou territoires? Quelles en seraient les retombées à l'échelle nationale? Le projet concerne-t-il plusieurs municipalités, provinces ou territoires?)

ÉTAPE 2 – SECTION B – APERÇU DU PROJET

Sections	Éléments requis	Caractéristiques d'une offre solide
Étape 2 B.6 Détails sur l'équipe du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Brèves descriptions des personnes qui participent au projet. • L'offre doit aborder les questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les membres de l'équipe constituent-ils un choix pertinent par rapport aux objectifs? • Dans quelle mesure la composition de l'équipe reflète-t-elle les groupes vulnérables prioritaires ou le sujet à l'étude, améliore-t-elle les résultats, ajoute-t-elle de la valeur au projet et augmente-t-elle la probabilité de réussite? • Quelles sont les forces et les aptitudes particulières que chacun des membres de l'équipe apporte au projet? • La composition de l'équipe renforce-t-elle les résultats obtenus grâce à la collaboration? 	<ul style="list-style-type: none"> • Le demandeur définit la contribution particulière de chaque organisation partenaire, en lien avec des activités et des résultats attendus précis. • L'offre fait état de la capacité des membres de l'équipe (formation, connaissances, aptitudes, réseaux, expérience, etc.) à exécuter et à mettre en œuvre le projet. • Le demandeur indique en quoi les membres de l'équipe apportent une valeur ajoutée au projet et accroissent la probabilité de réussite. Il peut notamment faire appel à des personnes ou à des organisations ayant une perspective distincte (fournisseurs, personnes ayant une expérience concrète, chercheurs, décideurs, etc.) ou possédant un savoir-faire particulier. • Le demandeur indique clairement qui est responsable de quels aspects du projet et comment l'équipe sera gérée. Le demandeur décrit les rôles et responsabilités des membres de l'équipe du projet.

ÉTAPE 2 – SECTION C – DÉTAILS DU PROJET

Sections	Éléments requis	Caractéristiques d'une offre solide
Étape 2 C.1 Budget (pièce jointe)	<ul style="list-style-type: none"> Le budget doit comprendre toutes les sources de revenus (y compris les contributions des partenaires et des demandeurs) et les prévisions de dépenses liées au projet. Le budget doit être divisé selon les phases ou les jalons du projet, et en fonction de l'exercice (du 1er avril au 31 mars). Les dépenses prévues au budget doivent être autorisées (voir la liste dans le Guide du demandeur). Une lettre de chaque organisation partenaire qui contribue financièrement ou en nature au projet, qui indique le type de contribution et la valeur (en espèces ou en nature). La lettre doit être adressée au demandeur ainsi que datée et signée par l'organisation partenaire sur du papier à en-tête. Le demandeur doit aussi confirmer sa contribution (en espèces ou en nature), le cas échéant, avec une lettre signée. 	<ul style="list-style-type: none"> Le budget fait état de toutes les dépenses relatives au projet, ainsi que des contributions demandées à la SCHL et à d'autres parties. Les postes budgétaires sont bien définis et clairement liés à une source de revenus (SCHL ou contribution en nature). Les dépenses sont raisonnables et respectent les normes de l'industrie, c'est-à-dire qu'elles correspondent à ce que l'on trouve dans les autres propositions. Le demandeur justifie les dépenses inhabituelles. Les contributions en nature sont raisonnables et directement liées aux activités du projet. Le demandeur a prévu un budget suffisant pour les activités de diffusion des connaissances (s'il y a lieu).
Étape 2 C.2 Énoncé des travaux, méthodologie et activités du projet (1 500 à 2 000 mots)	<ul style="list-style-type: none"> Ventilation détaillée des activités et des jalons clés associés à l'exécution et à la mise en œuvre du projet de recherche, du programme de recherche, de l'activité de planification ou du projet de mobilisation des connaissances. Informations sur la gestion du projet, l'assurance de la qualité et les communications avec la SCHL durant le projet. Le demandeur intègre une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) ou une autre approche intersectionnelle appropriée au groupe vulnérable prioritaire sélectionné. Le demandeur intègre les considérations éthiques appropriées, y compris la protection des renseignements personnels et la confidentialité. 	<ul style="list-style-type: none"> L'énoncé des travaux décrit clairement les activités, les jalons et les livrables clés. L'énoncé des travaux décrit clairement la façon dont le projet intégrera une approche intersectionnelle (l'ACS+ ou une autre) appropriée au projet et décrit comment cette approche éclairera chaque composante du travail. Les méthodes de recherche, claires et aisément compréhensibles, sont expliquées et conviennent aux groupes vulnérables prioritaires ciblés. Les activités de recherche correspondent étroitement aux questions qui seront étudiées. Le demandeur décrit brièvement ses stratégies et ses plans pour assurer la coordination ou la gestion du projet, veiller à l'assurance de la qualité et produire des rapports pour la SCHL. Lorsque c'est possible, le demandeur utilise des méthodes de recherche faisant appel à la collectivité. Lorsque le contexte le permet, des membres des groupes vulnérables prioritaires sélectionnés participent activement à la conception et à la planification du projet. Au besoin, le demandeur fait appel à des spécialistes de la méthodologie.

Étape 2 – Section D – Plan de diffusion des connaissances

Sections	Éléments requis	Caractéristiques d'une offre solide
Étape 2 D. Plan de diffusion des connaissances (500 à 700 mots)	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des modalités de diffusion des résultats pour que le projet ait l'effet escompté. Produits de connaissances à être élaborés (étude de cas, présentation, rapport de recherche, webinaire, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Le demandeur présente clairement les modalités de diffusion des résultats : forme (p. ex., produits d'information), canaux et public cible. Le demandeur décrit les objectifs des activités de promotion proposées, le public visé (taille et composition) ainsi que le potentiel de ces activités à accroître les retombées du projet. Les propositions d'activités d'échange et de diffusion des connaissances sont réalistes et adéquates, tirent parti de différents réseaux (dont celui de l'équipe du projet) et visent différents types de publics. L'utilisation d'approches de diffusion non conventionnelles (p. ex., vidéos, médias sociaux) – c'est-à-dire autres que les rapports, les congrès universitaires et les publications – est prise en compte.